

Barème des cotisations annuelles 2025

Communes et intercommunalités

Tranches de population	Cotisation	
Moins de 2000 habitants	150 €	
Entre 2000 et 5000 habitants	200 €	
Entre 5000 et 10 000 habitants	250 €	
Entre 10 000 et 15 000 habitants	250 €	+ 0,01 € par habitant*
Entre 15 000 et 20 000 habitants	350 €	+ 0,01 € par habitant*
Entre 20 000 et 30 000 habitants	450 €	+ 0,01 € par habitant*
Entre 30 000 et 40 000 habitants	550 €	+ 0,01 € par habitant*
Entre 40 000 et 50 000 habitants	650 €	+ 0,01 € par habitant*
Entre 50 000 et 70 000 habitants	750 €	+ 0,01 € par habitant*
Entre 70 000 et 100 000 habitants	1 200 €	+ 0,01 € par habitant*
Entre 100 000 et 150 000 habitants	1 700 €	+ 0,01 € par habitant*
Entre 150 000 et 200 000 habitants	2 500 €	+ 0,01 € par habitant*
Entre 200 000 et 300 000 habitants	3 000 €	+ 0,01 € par habitant*
Entre 300 000 et 500 000 habitants	5 500 €	+ 0,01 € par habitant*
Entre 500 000 et 1 500 000 habitants	8 000 €	+ 0,01 € par habitant*
Plus de 1 500 000 habitants	16 500 €	

* à partir du 10 001ème habitant. Pour les EPCI dont des communes sont déjà adhérentes, la population des dites communes est retranchée de la population intercommunale pour calculer la cotisation de l'EPCI.

Communes dont l'intercommunalité est adhérente

Pour la cotisation des communes dont l'intercommunalité est déjà adhérente, une tarification spéciale s'applique (ci-dessous) :

Tranches de population	Cotisation
Moins de 20 000 habitants	150 €
Entre 20 000 et 50 000 habitants	300 €
Entre 50 000 et 100 000 habitants	500 €
Entre 100 000 et 200 000 habitants	750 €
Entre 200 000 et 500 000 habitants	1 000 €
Plus de 500 000 habitants	1 500 €

Départements

Tranche de population	Cotisation
Moins de 200 000 habitants	4 000 €
Entre 200 000 et 600 000 habitants	5 000 €
Entre 600 000 et 1 500 000 habitants	6 000 €
Plus de 1 500 000 habitants	7 000 €

Régions

Tranche de population	Cotisation
Moins de 2 000 000 habitants	10 000 €
Entre 2 000 000 et 3 000 000 habitants	12 000 €
Entre 3 000 000 et 4 000 000 habitants	12 500 €
Entre 4 000 000 et 6 000 000 habitants	13 000 €
Entre 6 000 000 et 10 000 000 habitants	14 000 €
Plus de 10 000 000 habitants	28 000 €

EPCI sans fiscalité propre, membres associés & collectivités étrangères

Type	Cotisation
Syndicat mixte	Reconduction de la cotisation 2024
Syndicat de mobilités/de transports	Reconduction de la cotisation 2024
PETR	Reconduction de la cotisation 2024
Autres	Reconduction de la cotisation 2024
Membre associé (entreprises, associations)	Reconduction de la cotisation 2024
Collectivité étrangère	Reconduction de la cotisation 2024